



3 novembre 2014

Qualité et traçabilité de la filière vitivinicole

(IVS).- Le Gouvernement a pris connaissance des constats et propositions du groupe de travail interne chargé d'analyser la législation en vigueur et de lui fournir une vision claire du fonctionnement des contrôles et des relations entre instances responsables. Il soumet aujourd'hui les propositions d'amélioration formulées à la profession.

Depuis de nombreuses années le canton du Valais a fait des efforts importants pour améliorer la qualité de ses vins et soutenir les acteurs de la filière viti-vinicole.

Les contrôles des caves ont toutefois révélé certaines irrégularités, raison pour laquelle, en mai dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'analyser le système de contrôle de la filière vitivinicole tant du point de vue de la production (culture, encavage et mise en bouteilles, etc.) que de la commercialisation. L'objectif du Gouvernement était de relever les éventuelles failles du système, identifier les coordinations à améliorer et, le cas échéant, proposer les solutions pour y remédier. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les démarches analogues en cours au niveau fédéral.

Le groupe de travail constate globalement qu'il est nécessaire :

- d'assurer la correspondance entre la réalité du terrain, les déclarations d'encavage, la comptabilité de cave et les déclarations fiscales;
- de renforcer et d'améliorer la traçabilité des appellations de la vigne au verre ;
- de permettre un échange optimal d'informations entre les différentes autorités responsables des contrôles (niveaux cantonal et fédéral).

Pour y parvenir, diverses propositions d'amélioration concrètes, comme par exemple la mise en place d'une systématique d'échange d'information entre les instances cantonales et fédérales ou encore la création d'une base de données centralisée ont été préconisées par le groupe de travail.

Conscient de l'importance des défis à relever et du fait qu'une collaboration à tous les niveaux avec les acteurs de la filière est nécessaire, le Gouvernement a décidé de soumettre ces propositions pour consultation à l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV), pour une première prise de position.

Par la suite, les modifications législatives et mesures nécessaires seront mises en consultation formelle en début 2015 et entreront en vigueur au printemps prochain, afin qu'elles soient pleinement applicables au millésime 2015.

L'objectif du Conseil d'Etat est d'adapter en fonction des nécessités relevées le dispositif légal, de moderniser les processus de travail et de simplifier les démarches administratives dans le but de favoriser la qualité et la traçabilité des produits de la vigne jusqu'au verre.

Personne de contact :
Jean-Michel Cina, président du Gouvernement - 027 606 23 00